

# STAND MOBILE MONTROYA

## Compte-rendu des échanges

*3 septembre 2025 – 11h30 à 13h30*

Dans le cadre de la concertation continue autour du projet EMME et dans la continuité des modalités de la concertation préalable plusieurs stands mobiles sont organisés sur le territoire.

En présence de l'équipe projet EMME et de Jean-Michel THORNARY, garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public, ils ont pour objectifs de :

- Aller à la rencontre des habitants du territoire,
- Informer et échanger avec la population locale à propos du projet et ses évolutions,
- Informer le public des modalités de concertation continue,
- Répondre aux questions du public les questions du public.

Sur chaque stand, de la documentation est mise à disposition du public :

- Le flyer avec le calendrier des dates de la concertation continue,
- Les kakémonos de présentation du projet.

Le présent compte rendu retrace les échanges réalisés lors du stand organisé dans la rue Camille Montoya, entre le collège Porte du Médoc et le complexe sportif Léo Lagrange de Parempuyre, le mercredi 3 septembre. Le garant de la concertation continue, M. Jean-Michel Thornary, n'a pas pu être présent pour cette rencontre.

Le calendrier des rencontres a été reprécisé à chaque participant, adulte comme enfants, de vive voix ou par le biais du flyer, avec l'invitation également aux permanences les mercredis à l'Intermarché.



**Mercredi 3  
septembre 2025**



**Rue Camille Montoya  
de Parempuyre**



**De 11h30 à 13h30**



**14 personnes  
rencontrées dont 4**



**3 flyers distribués**

## Caractéristiques du stand et des personnes rencontrées :

Les profils des personnes rencontrées étaient diversifiés : parents ou accompagnants d'élèves, collégiens, personnel du collège, personnes âgées, riverains de Parempuyre mais aussi des personnes résidant dans d'autres communes de Bordeaux Métropole.

Les personnes étaient en général pressées et peu disponibles pour échanger, avec une bonne partie venue en voiture.

Plusieurs personnes n'avaient jamais entendu parler du projet auparavant.



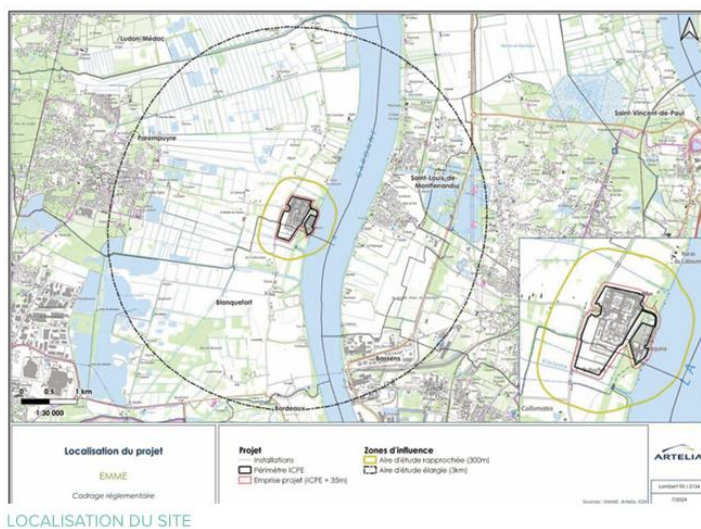
À noter que le collectif du Bois Vert s'est installé à proximité du stand tenu par l'équipe EMME.

## Le projet EMME

### SUR LE SITE D'IMPLANTATION :

#### Où se fera le projet ?

Le site du projet se situera en bordure de la Garonne, rive gauche, sur les communes de Parempuyre et de Blanquefort, au niveau du quai de Grattequina, en Nord de la métropole de Bordeaux.



#### Est-ce en zone inondable ?

En matière de gestion de zones inondables et gestion de risques inondation, c'est le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) qui est la référence. En effet, conformément au code de l'environnement, le PPRI délimite les zones exposées aux risques d'inondation et détermine les conditions et les modalités selon lesquelles ces zones sont – ou ne sont pas – constructibles.

Le projet EMME se conforme strictement au PPRI. Concrètement, le site du projet a été défini dans une zone du PPRI (zone “byzantine”) qui autorise les projets d'activités industrialo-portuaires, sous réserve de l'observation des prescriptions prévues par le PPRI. En conformité avec ces prescriptions, le site sera remblayé de 3,5 mètres d'altitude NGF à 5,5 mètres d'altitude NGF minimum et à 6,2 mètres d'altitude NGF en moyenne.

Les études et modélisations des scénarios “inondation” menées par le cabinet Artelia Bordeaux démontrent qu'avec le remblai défini, le projet est hors d'eau dans les scénarios de risque inondation défini par le PPRI, et même au-delà, dans les scénarios les plus majorants, et sans aggravation de l'impact des inondations et des risques inondations pour les tiers.

### ***Pourquoi avoir choisi Parempuyre ?***

Plusieurs sites ont été étudiés en France pour l'implantation du projet. Les sites ont d'abord été analysés suivant les critères nécessaires pour la faisabilité du projet. Ainsi, le site devait avoir une surface disponible suffisante pour le projet, avoir un accès maritime pour permettre l'approvisionnement et les livraisons par voie maritime, un accès à l'eau et à l'électricité, et aussi un bassin d'emplois et industriels. Le site situé sur la zone industrialo-portuaire de Parempuyre et de Blanquefort présentait l'ensemble de ces critères. Concernant les enjeux environnementaux, le site est pour partie déjà artificialisé et présente une grande surface de cultures céréalières.

## **SUR LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES :**

### ***Est-ce que le projet va générer des emplois locaux ?***

Le projet EMME permettra de créer 500 emplois, 200 emplois directs sur site et 300 emplois chez les sous-traitants partenaires. La société s'est engagée lors de la réunion de clôture de la concertation préalable à engager dès 2026 un programme de recrutement et de formation, une fois que les autorisations du projet seront reçues. L'information sera communiquée.

## **SUR LES IMPACTS**

### ***Est-ce qu'il y aura des rejets ?***

Trois natures de rejets atmosphériques existent dans le procédé :

- des poussières,
- des composés organiques volatiles (COV),
- de la vapeur d'eau.

Pour toutes les installations ICPE, les rejets atmosphériques font l'objet de prescriptions strictes dans le code de l'environnement et de suivi par les services de l'Etat.

La quantité et la composition des rejets du site sont décrites dans le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet (DDAE) et respectent les prescriptions réglementaires. Des événements et des cheminées (ce sont des tubes contenus dans une structure métallique mesurant entre 30 à 35 mètres de hauteur et 11 à 45 cm de diamètre) seront présents sur site.

Le suivi des rejets est intégré dans les paramètres pilotés par l'usine. Des analyses régulières seront réalisées par des bureaux d'études ou des laboratoires indépendants. L'usine rejettera également dans la Garonne un volume d'eau de 12 m<sup>3</sup> par heure, en conformité avec les arrêtés ministériels régissant les installations classées.

## **SUR LE CALENDRIER DU PROJET :**

### ***Où en est le projet ? Est-il validé ? Quelles sont les prochaines étapes ?***

Conformément au Code de l'environnement, EMME a déposé le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) en juillet 2025. Le dossier a été évalué complet et régulier par la DREAL début août ; il est en cours d'instruction par les services concernés. Le dossier de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU) a également été déposé et est en cours d'instruction.

L'instruction du dossier sera suivie par une enquête publique d'une durée de 30 jours. Cette étape permettra au public de consulter les pièces du dossier.